



Commune de SERVERETTE

PROCES VERBAL

Le mercredi 01 avril 2026, à 20h15, l'Assemblée, régulièrement convoquée le 26 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Séverine Cornut, Maire.

Présents : Aurélie Baffie, Marie-Line Bernard, Daniel Chauvet, Séverine Cornut, Anna Floury, Nadine Gély, Pierre Peyratout, Jean Rouvière, Jean-Christophe Vernhet

Représentée : Odile Martel par Marie-Line Bernard

Absent Excusé : Francis Bastide

Madame le Maire déclare que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Line BERNARD est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- *Approbation des PV des Conseils Municipaux du 20 mars 2026*
- *Vote des Comptes Financiers Uniques 2025*
- *Affectations des résultats*
- *Accroissement saisonnier d'activité*
- *Programme de voirie 2026*
- *Demande de subventions*

Questions diverses :

- *Petit Serverettois*
- *Info RGPD*
- *Info Orange*

Délibérations du Conseil :

Adoption des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 20 mars 2026

Après lecture des PV de la séance du Conseil Municipal du 20 mars à 20h30 et celle de 21h15, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré, approuve les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 20 mars 2026.

N° DE_2026_024 Délibération sur le CFU Lotissement QUINTAINE 2025

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni et présidé par la 1ère adjointe vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Résultats reportés	530,34	0	29167,82	0
Opérations exercice	0	0	0	0
Total	530,34	0	29167,82	0
Résultat de clôture	530,34		29167,82	

N° DE_2026_025 Délibération concernant l'affectation de résultat Lotissement QUINTAINE

Madame le Maire rappelle que le résultat de fonctionnement cumulé 2025 est déficitaire d'un montant de 530,34 € et propose de reporter cette somme au déficit résiduel (dépenses 002) du budget prévisionnel 2026.

N° DE_2026_026 Délibération sur le CFU SERVICE EAU 2025

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni et présidé par la 1ère adjointe vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Résultats reportés	0	63437,02	0	207545,49
Opérations exercice	137295,12	141411,32	102263,15	90910,11
Total	137295,12	204848,34	102263,15	298455,6
Résultat de clôture		67553,22		196162,45

N° DE_2026_027 Délibération concernant l'affectation de résultat SERVICE EAU

Madame le Maire rappelle que le résultat de fonctionnement cumulé 2025 est excédentaire d'un montant de 67 553,22 € et propose de reporter sur le budget prévisionnel 2026 à l'excédent de fonctionnement la somme de 30 000€ et à l'excédent d'investissement (1068) la somme de 37 553,22 €.

N° DE_2026_028 Délibération sur le CFU SERVERETTE 2025

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni et présidé par la 1ère adjointe vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Résultats reportés	0	0	79192,75	0
Opérations exercice	163807,05	235774,83	180213,74	326273,1
Total	163807,05	235774,83	259406,49	326273,1
Résultat de clôture		71967,78		66866,61

N° DE_2026_029 Délibération concernant l'affectation de résultat SERVERETTE

Madame le Maire rappelle que le résultat de fonctionnement cumulé 2025 est excédentaire d'un montant de 71 967,78 € et propose de reporter cette somme à l'excédent d'investissement (1068) sur le budget prévisionnel 2026.

N° DE_2026_030 Délibération concernant la création d'un emploi non-permanent à temps non-complet pour accroissement d'activité

Madame le Maire propose au Conseil la création d'un emploi non-permanent d'Adjoint Administratif à temps non-complet à raison de 14h hebdomadaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 15 juin au 15 septembre 2026 afin d'assurer les missions inhérentes à la gestion du camping municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve cette création d'un emploi non-permanent à temps non-complet pour accroissement d'activité et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cet emploi et à inscrire au budget les crédits nécessaires..

N° DE_2026_031 Programme de voirie 2026

Madame le Maire explique au Conseil que l'entretien des routes communales est une compétence de la Commune.

Madame le Maire informe le Conseil que la Commune peut bénéficier d'une aide départementale annuelle pour la réalisation de son programme voirie.

Au vu de l'état de la chaussée, Madame le Maire propose au Conseil la réfection totale de la chaussée de la route du Mazel, estimée par Lozère Ingénierie à 35 891,10€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve le programme voirie 2026 pour un montant de 35 891,10€ HT et autorise Madame le Maire à solliciter le Département pour une subvention et à signer tout document se rapportant à cette opération.

N° DE_2026_032 Agrandissement du garage communal

Mme le Maire présente au Conseil le projet d'agrandissement des garages communaux, afin de mettre à l'abri des intempéries le matériel neuf acheté l'an dernier. Cette extension permettra dans un second temps, un gain énergétique par l'installation de panneaux photovoltaïques en auto-consommation sur sa toiture.

Un devis estimatif d'un montant total pour les travaux et pour l'étude de 97 237,40€ HT a été réalisé. Madame le Maire informe le Conseil que la Commune peut bénéficier de la Dotation de l'Etat pour les Territoires Ruraux, et solliciter le Département pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve la nécessité de cette opération, son plan de financement et autorise Madame le Maire à solliciter le Département pour une subvention et à signer tout document se rapportant à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23h30.

Le Secrétaire
Marie-Line BERNARD



Le Maire
Séverine CORNUT

